



## Rénovation et aggrandissement d'un cabanon

Par **Frédérique84**, le **13/05/2011** à **18:57**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'un cabanon que nous souhaiterions aggrandir et en faire notre habitation principale. Nous savons que nous devons faire appel à un architecte et que nous devons déposer un permis de construire.

QUelles sont nos chances d'obtenir le permis de construire ?

Merci

Par **corimaa**, le **13/05/2011** à **22:11**

Un architecte n'est obligatoire qu'au delà de 170m<sup>2</sup>. Sinon, il faudrait savoir si le cabanon est situé sur un terrain constructible ou non